



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 13 juillet 2021

### **SOUTENIR LES PROJETS DE JARDINS PARTAGÉS ET D'AGRICULTURE URBAINE**

Lancement du 2ème appel à projets  
départemental sur les jardins  
partagés et collectifs ouvert jusqu'au  
1<sup>er</sup> octobre 2021

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le **plan de relance** veut entretenir cette dynamique.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agroécologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections, etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités, etc.), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Dans ce contexte, la préfecture de Saône-et-Loire a lancé, le 8 février 2021, **un premier appel à projets pour soutenir le développement de jardins partagés ou collectifs (existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines**. Cet appel à projet est instruit par la direction départementale des territoires (DDT).

Une enveloppe prévisionnelle de 110 000 € est mobilisée en Saône-et-Loire pour ce dispositif.

Les bénéficiaires de cette aide peuvent être des associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertion, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier, familiaux, ...), des collectivités territoriales et leurs groupements, ou encore des bailleurs sociaux publics ou privés.

Cette aide peut prendre en charge des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols) de même que des prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aider au lancement et à la consolidation du projet.

**Les lauréats du premier appel sont au nombre de 9 pour un montant total de 50 768 € de subventions.**

Un deuxième appel à projets est **ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021**.

Les demandes d'aides sont à faire en ligne. Pour vous informer sur cet appel à projets ou déposer une demande d'aide, rendez-vous sur la [page dédiée](#) du site Internet départemental de l'État en Saône-et-Loire :

Politiques publiques / Agriculture / Autres aides / Plan de relance :  
<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/plan-de-relance-r3176.html>

Vous pouvez également prendre contact avec la DDT :

Service habitat construction  
03 85 21 28 00  
[ddt-ecoagri-alim@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-ecoagri-alim@saone-et-loire.gouv.fr)

## **Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)

  @Prefet71

 @prefet71

196, rue de Strasbourg  
71000 MACON